



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bassins miniers

Question orale n° 430

## Texte de la question

M. Roger Meï attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation dramatique dans les bassins miniers. Une étude de l'Association des communes minières de France, de mars 1998, révèle que le potentiel fiscal de ces communes est inférieur de 35 % au potentiel moyen national à strate démographique identique. Pourtant, contre toute logique économique et sociale, les fermetures des mines se poursuivent et s'accroissent sous des arguments les plus fallacieux. Alors que l'on crée d'un côté quelques dizaines d'emplois-jeunes, on supprime de l'autre des milliers d'emplois industriels. Il faut pour maintenir des centaines d'emplois dans le bassin de Decazeville subventionner chaque emploi de mineurs de 60 000 francs par an, alors que 92 000 francs sont nécessaires pour un emploi-jeune. A Gardanne, la fermeture de la mine entraînerait la suppression de 2 000 emplois alors que les investissements récents devront être remboursés et que le charbon nécessaire sera importé. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renverser la situation de l'emploi dans ces régions.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Roger Meï a présenté une question, n° 430, ainsi rédigée:

«M. Roger Meï attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation dramatique dans les bassins miniers. Une étude de l'Association des communes minières de France, de mars 1998, révèle que le potentiel fiscal de ces communes est inférieur de 35 % au potentiel moyen national à strate démographique identique. Pourtant, contre toute logique économique et sociale, les fermetures des mines se poursuivent et s'accroissent sous des arguments les plus fallacieux. Alors que l'on crée d'un côté quelques dizaines d'emplois-jeunes, on supprime de l'autre des milliers d'emplois industriels. Il faut, pour maintenir des centaines d'emplois dans le bassin de Decazeville, subventionner chaque emploi de mineur de 60 000 francs par an, alors que 92 000 francs sont nécessaires pour un emploi-jeune. A Gardanne, la fermeture de la mine entraînerait la suppression de 2 000 emplois alors que les investissements récents devront être remboursés et que le charbon nécessaire sera importé. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renverser la situation de l'emploi dans ces régions.»

La parole est à M. Roger Meï, pour exposer sa question.

M. Roger Meï. Ma question, à laquelle a collaboré Patrick Malavieille, s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

La situation économique et sociale est particulièrement dramatique dans les bassins miniers en voie de fermeture et dans ceux qui sont déjà fermés. Une étude de l'Acom - l'Association des communes minières - montre que le potentiel fiscal de nos communes est inférieur de 35 % au potentiel moyen national à strate démographique identique. Une récente communication faisait état d'une situation sanitaire de l'ancien bassin du Nord dégradée par rapport à la moyenne nationale.

Avec le pacte charbonnier - M. Longuet était alors ministre de l'industrie - les gouvernements précédents ont acheté le silence des mineurs et accablé - je dis bien: accablé - les bassins encore en activité. Ce pacte charbonnier va multiplier le déficit des charbonnages - 105 milliards en 2005 - et coûter cher au pays. Mettre les

mineurs à la retraite à quarante ans - je dis bien: quarante ans - aggrave la situation de l'emploi. Qui peut imaginer que ces hommes, en pleine force, vont cultiver leur jardin ? Imaginons que tous ceux qui, dans cet hémicycle, ont plus de quarante ans partent à la retraite. Il ne resterait plus grand monde ! (Sourires.)

Donner comme mission aux cadres la diminution de la production et du rendement, c'est grossir les déficits, c'est tout le contraire d'un projet d'entreprise, d'une vocation de cadre. Quand allons-nous cesser de faire des calculs d'entreprise, de comparer prix à prix le charbon d'importation et le charbon national ? Quand allons-nous, pour répondre à l'immense espoir du changement de majorité de 1997, mettre en place une véritable politique de gauche, humaine, sociale, qui prenne en compte l'ensemble de nos problèmes et de nos besoins, comme le réclame l'Association des communes minières ?

A Decazeville, on ferme la mine. On ferme la centrale. On ferme la maternité. On ferme le commissariat de police. Et le chômage diminue: les gens s'en vont. Le déficit par mineur, production de charbon et d'électricité confondue, est de 60 000 francs par an, alors que vous accordez une subvention de 92 000 francs par emploi-jeune.

A Alès, mine à ciel ouvert, trois entreprises représentant 500 emplois vont fermer, après avoir bénéficié des primes de reconversion.

A Gardanne, on veut fermer la mine parce qu'elle serait trop profonde. Le grand ensemble électrique et charbonnier n'avait pas ou peu de déficit quelques années en arrière. La séparation des productions charbonnière et électrique fait apparaître 300 millions de déficit annuel, le prix du charbon qu'il faudrait importer pour alimenter les centrales. Le taux de chômage dans ma ville est de 20 %: 2 000 chômeurs dont 700 jeunes de dix-huit à vingt-six ans pour 18 000 habitants. Les fonds de reconversion sont détournés de leur véritable destination parce que moins de 20 % des emplois vont à nos populations et profitent à Thomson ou à ATMEL dont on peut douter de la volonté de s'implanter durablement.

Nous mettons en place des emplois-jeunes - quelques dizaines dans ma ville et d'autres font le même effort dans le bassin minier - et parallèlement 200 emplois vont disparaître, qui alimenteront le travail au noir. En Lorraine, vous le savez mieux que moi, monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, le tableau est le même. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, mettez fin au désespoir au nom de la politique de gauche que les bassins miniers ont massivement plébiscité, au nom de la politique humaniste qui doit être la nôtre ! Mettez fin au désespoir au nom de la solidarité et de l'emploi, titre même de votre ministère. Allez-vous nous rendre l'espoir avec une autre politique charbonnière ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, vous venez de lancer un cri du coeur et un appel à la solidarité avec les mineurs des différents bassins miniers dont vous avez évoqué l'avenir.

Comme vous le savez, l'exploitation des mines françaises, qui sont confrontées à d'importants handicaps techniques, génère depuis de nombreuses années des pertes financières très lourdes qui enlèvent tout intérêt économique à la poursuite de leur activité. Les pertes nettes du groupe Charbonnages de France se sont ainsi élevées, en 1997, à un peu plus de 6 milliards de francs, alors que l'endettement du groupe avoisinait 33,3 milliards de francs.

Dans ce contexte, et en l'absence de toute perspective réaliste de redressement des résultats économiques des mines de charbon françaises, le pacte charbonnier, conclu le 20 octobre 1994 entre la direction de Charbonnages de France et la plupart des organisations syndicales, permet de concilier les intérêts de la collectivité et ceux des mineurs dans le cadre de la cessation programmée de toute extraction de charbon en France au plus tard en 2005. Ce n'est donc pas contre toute logique économique et sociale que les fermetures de mines se poursuivent.

Par ailleurs, conscient des conséquences économiques et sociales que peut avoir la fermeture d'une mine et de la souffrance de toute une population au-delà de celle des familles des mineurs, le Gouvernement veille à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'adaptation de l'économie locale, au travers notamment de l'intervention du fonds d'industrialisation des bassins miniers, le FIBM, et des sociétés de conversion du groupe Charbonnages de France.

Monsieur le député, votre question sur l'avenir des mines françaises m'amène à évoquer, comme vous l'avez fait, la situation de la mine et de la centrale électrique de Gardanne qui, je le sais, vous préoccupe.

Concernant la mine de Gardanne, le rapport de M. Defrance, que j'ai récemment commandé et qui a été remis à l'ensemble des organisations syndicales et des élus locaux, a identifié des possibilités de reconversion économique et mis au jour des inquiétudes en matière de sécurité.

Concernant la sécurité, le Gouvernement a demandé aux Houillères de présenter les conséquences qu'elles comptent tirer de ce rapport, en se fondant, si nécessaire, sur une expertise étrangère contradictoire. La sécurité des mineurs sera naturellement au centre des décisions que nous prendrons au cours des toutes prochaines semaines.

Le rapport de M. Defrance confirme que l'avenir du site de Gardanne repose largement sur la centrale électrique. Tous nos efforts doivent donc tendre à ce que la centrale existante, exploitée par la SNET et SOPROLIF, filiales de Charbonnages de France, puisse continuer à fonctionner, voire à se développer. Je suis prêt, monsieur le député, à examiner de façon très positive, avec vous et en concertation avec l'ensemble des élus intéressés, un investissement massif sur le site de la centrale électrique de Gardanne. Mais cela suppose que celle-ci puisse continuer à fonctionner, avec du charbon à un coût raisonnable, et il est nécessaire, pour cela, de reconstituer les stocks de charbon.

Par ailleurs, afin d'accompagner le processus de réhabilitation du site minier, le rapport Defrance propose que la SNET, filiale électrique de Charbonnages de France, contribue au financement de 200 emplois-jeunes dans les conditions prévues par la loi, c'est-à-dire dans des conditions financièrement très favorables aux collectivités locales ou aux associations qui y recourraient.

Enfin, M. le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait étudier, en liaison avec le recteur d'académie, un plan pluriannuel de développement de la formation technique, secondaire et supérieure, initiale et continue dans le bassin minier de Provence.

En conclusion, monsieur le député, je vous confirme qu'il est inévitable d'arrêter l'exploitation de la mine de Gardanne, au plus tard en 2005. Mais, à votre demande, le Gouvernement lancera, en concertation avec vous et les autres élus du bassin d'emploi concernés, en concertation avec les organisations syndicales, un plan ambitieux pour le bassin minier de Provence. Nous nous sommes déjà rencontrés plusieurs fois à ce sujet. Ce plan, mettant en oeuvre des investissements lourds, financièrement tout à fait exceptionnels, regroupera un ensemble coordonné de mesures dans les domaines de l'industrie, de l'emploi et de la formation. Ces mesures seront d'application immédiate, pour beaucoup d'entre elles, et auront un impact rapide et fort sur l'emploi du bassin économique considéré.

Enfin, soyons très clairs, le Gouvernement n'a nullement l'intention, comme on a pu le dire, de revenir sur le pacte charbonnier à Gardanne. Monsieur le député, je ne serai pas le secrétaire d'Etat à l'industrie qui accélérera la fermeture de la mine !

Le Gouvernement tiendra tous ses engagements. Au-delà, il est prêt à développer le dialogue et la concertation pour mettre rapidement en oeuvre un plan d'investissement sans précédent afin d'assurer l'avenir économique de ce bassin d'emploi.

Nous le ferons avec vous, monsieur le député. Car vous êtes, depuis toujours son avocat actif et sensible. Nous chercherons ensemble des solutions réalistes. Il y va de l'avenir du bassin de Provence.

M. le président. La parole est à M. Roger Meï.

M. Roger Meï. Malgré toute l'amitié que je vous porte, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis obligé de constater que vous avez répondu comme vos prédécesseurs.

Si je suis intervenu sur l'ensemble des problèmes des bassins miniers, c'était pour montrer le désespoir qui y règne. Je vous ai même cité un cas encore plus dramatique que le nôtre, celui de Decazeville.

A Gardanne, jeudi, à l'appel des maires du bassin minier, la vie s'arrêtera pendant dix minutes dans nos communes. Et, dans la semaine, une délibération sera prise afin qu'on envisage d'autres perspectives pour notre bassin minier. Une action très large devrait être lancée, toujours à l'appel des maires - sauf deux maires de droite, qui semblent soutenir votre politique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'étiez pas présent lorsque M. Defrance a présenté son rapport devant le préfet, devant toutes les organisations et devant la direction. Il a parlé de sécurité sans jamais avoir rencontré l'ingénieur de sécurité au fond de la mine ! Il a dit qu'on allait fermer la mine de Gardanne parce qu'elle était trop profonde, alors qu'à Alès ou à Decazeville les mines sont à ciel ouvert... Il m'a semblé en difficulté et je pense qu'il ne reviendra plus présenter son rapport insatisfaisant, incomplet, voire partial. M. Defrance avait même oublié de traiter le volet social, contrairement à ce que vous le lui aviez recommandé de faire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, près de Gardanne, à La Ciotat, nous avons vécu et nous vivons encore des moments difficiles, parce que nous n'avons pas su trouver, avec les travailleurs, les compromis qui auraient permis d'envisager dans d'autres conditions la fermeture du site - fermeture que nous réprouvons par ailleurs. L'élu que je suis a vécu, avec les mineurs aussi, des moments difficiles. Car, à l'instar de celle des dockers, leur

profession est en train «d'exploser». M. Kouchner ici présent connaît bien le problème pour avoir été candidat à Gardane en 1996.

Je vous adjure donc, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que je suis un élu responsable, de trouver une solution de compromis pour éviter les drames et les violences qui, je le crains, vont se produire dans mon bassin minier.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je vous remercie, monsieur Meï, d'être à nouveau intervenu et d'avoir confirmé que nous devons ensemble chercher une solution de compromis. Mais je ferai deux observations.

Premièrement, on ne peut pas mettre en cause la fiabilité du rapport de l'ingénieur général des mines, M. Defrance, qui a travaillé de longues années, au cours de sa carrière professionnelle très riche et très brillante, dans la mine. Il sait donc de quoi il parle quand il évoque les questions de sécurité.

Nous sommes certainement d'accord pour considérer que les problèmes de sécurité ne peuvent pas être mis sous le boisseau. C'est une préoccupation essentielle. Il y va de la vie des mineurs.

Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité. Mais je répète que cela ne signifie pas, dans mon esprit, une fermeture anticipée de la mine de Gardanne par rapport aux prévisions du pacte charbonnier.

Deuxièmement, il faut absolument que nous parvenions, par le dialogue, avec les mineurs et leurs organisations, avec les élus locaux, avec vous, élu national, à un compromis - je reprends votre formule - économique et social satisfaisant pour la région, pour le bassin d'emploi, pour les familles et pour les mineurs eux-mêmes.

Je suis prêt, comme nous l'avons déjà fait ensemble plusieurs fois au cours de ces derniers mois, à ouvrir la porte à la négociation, à la discussion. Parlons-en tout de suite ! M. Roger Meï. D'accord sur la deuxième partie...

## Données clés

**Auteur :** [M. Roger Meï](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 430

**Rubrique :** Mines et carrières

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juin 1998, page 5081

**Réponse publiée le :** 24 juin 1998, page 5235

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 juin 1998